



## SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

### SEANCE DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

.....  
Jeudi 03 Octobre 2024  
.....

### DELIBERATION N° B06/2024

Le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni le Jeudi 3 Octobre à 14h30 dans la salle de réunion du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration du SDIS de Vaucluse.

#### ETAIENT PRESENTS :

Madame Marielle FABRE

Conseillère Départementale du canton de l'Isle-sur-la-Sorgue  
Première Adjointe au Maire de Chateauneuf-de-Gadagne  
Troisième vice-présidente du conseil d'administration du SDIS  
de Vaucluse

Madame Catherine GAY

Deuxième adjointe au Maire d'Avignon  
Représentante des membres à voix délibérative au sein du  
Bureau

Madame Sophie RIGAUT

Conseillère Départementale du canton de Vaison-la-Romaine  
Première vice-présidente du conseil d'administration du SDIS  
de Vaucluse

#### ETAIT EXCUSE :

Monsieur Claude MOREL



SERVICE DEPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE VAUCLUSE

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DE VAUCLUSE

SEANCE DU 3 OCTOBRE 2024

RAPPORT N° 2024-B06

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 23 MAI 2024

Le procès-verbal de la séance du 23 mai 2024 a été transmis à tous les membres du Bureau.

Si ce document ne fait l'objet d'aucune observation, il vous est proposé d'en approuver le contenu.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU

Le jeudi 23 mai 2024 à 14h00, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse s'est réuni dans la salle de réunion du Siège de l'Etablissement.

La séance était placée sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présentes :

- |                         |  |
|-------------------------|--|
| - Monsieur Claude MOREL | Maire de Caumont-sur-Durance                                 |
| - Madame Marielle FABRE | Conseillère Départementale du canton de l'Isle sur la Sorgue |
| - Madame Catherine GAY  | Deuxième adjointe au maire d'Avignon                         |

Le Bureau du Conseil d'Administration peut valablement délibérer, le quorum étant atteint.

1) REVUE DE VEHICULES RECEMMENT ACQUIS PAR LE SDIS (aux Services techniques)

2) DELIBERATIONS :

RAPPORT 2023-B04 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 1<sup>ER</sup> FEVRIER 2024

Le Président présente le rapport.

Mis au vote, le rapport est adopté à l'unanimité

RAPPORT 2023-B05 : REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CORPS DEPARTEMENTAL - ETAT D'AVANCEMENT DU DOSSIER

Le Directeur indique que les premières réunions qui ont déjà eu lieu, avec les représentations syndicales, se sont bien passées. Les retours pour le moment sont plutôt positifs.

Les prochaines réunions seront catégorielles (concerneront davantage des sujets propres aux sapeurs-pompiers).

Le Directeur souligne que la volonté de la direction est de trouver, si possible, des mesures compensatoires afin d'atténuer l'impact de certaines modifications apportées à ce RI.

Il ajoute que les conclusions de l'inspection de la direction de la sécurité civile qui devraient nous être adressées prochainement iront probablement dans le sens du travail mené actuellement. En effet, comme cela a déjà été évoqué, certains avantages accordés actuellement aux agents (régime de travail par exemple) doivent faire l'objet de réajustements afin de se conformer au cadre législatif en vigueur.

Monsieur Thierry LAGNEAU précise que les discussions à venir risquent d'être plus tendues et ajoute que les décisions à prendre vont très certainement faire débat.

Il ajoute qu'un point sera fait lors de la prochaine réunion du Bureau du CASDIS.

Le Directeur indique que la mise à jour du Règlement Intérieur fera l'objet d'une validation du CASDIS en fin d'année.

## QUESTIONS DIVERSES

### Les audits :

Le Directeur fait le point sur les trois audits qui ont été réalisés à la demande de la direction : absentéisme, risques psycho-sociaux/organisationnels et pratiques sportives.

Il rappelle que la volonté n'était pas que de ces audits découlent trois plans d'actions mais qu'ils constituent plutôt un trépied pour parvenir à un seul plan d'actions.

L'audit absentéisme : n'a pas donné lieu à débats.

16 500 jours d'arrêt et un coût de 2 300 000€ environ pour le SDIS.

L'audit RPSO : a mis en avant quelques services dans lesquels la situation était compliquée. Le cabinet qui a réalisé ce travail est allé à la rencontre de ces services pour des temps d'écoute spécifiques et une restitution adaptée.

Le Directeur souligne que les organisations syndicales ont une forte attente quant à la restitution de ce travail.

Le Directeur Adjoint précise que les conclusions du cabinet d'étude mettent en avant un SDIS en bonne santé et des agents impliqués. Il ajoute toutefois qu'il est acté que la réorganisation a impacté de façon négative certains cadres.

Il explique aux élus que selon lui la communication faite au moment de la réorganisation n'a pas été adaptée et reconnaît qu'il aurait été nécessaire de mieux accompagner ce changement.

Le Directeur indique qu'il est important que les conclusions de l'audit RPSO soient diffusées tout comme il est important d'expliquer ce qui va être mis en place à l'issue : le PACT (lecture des grands axes du PACT par le directeur)

Madame Marielle FABRE demande si les agents bénéficient d'informations de façon régulière.

Le Directeur lui répond que les agents ont des informations via l'intranet. Il ajoute qu'avec le PACT, la communication doit jouer un rôle primordial. Il explique qu'elle représente non seulement un support pour l'ensemble du plan d'actions mais également un axe de travail à part entière.

### La convention pluriannuelle :

Le Directeur fait un état des lieux des travaux menés avec le Conseil Départemental sur la rédaction de la prochaine convention pluriannuelle. Il indique que les discussions avec le DGS et le directeur financier du Département sont en cours, ainsi qu'entre la Présidente du conseil départemental et le Président du CASDIS.

Il ajoute que ces échanges ont permis de déboucher sur l'élaboration du Budget 2024 qui a été présenté lors du précédent CASDIS.

Il précise qu'un bilan des engagements pris par le SDIS lors de la signature de la précédente convention a été réalisé et adressé au Département et ajoute que ce bilan fait état des efforts notables consentis par le SDIS (même niveau d'effectif permanent depuis 2019, recherche de subventions etc).

Il explique que la problématique aujourd'hui réside dans le fait que les subventions accordées à titre exceptionnel doivent être pérennisées pour permettre au Service de pouvoir fonctionner – en effet les subventions exceptionnelles avaient permis de financer des mesures catégorielles qui s'avèrent être récurrentes aujourd'hui.

Le Directeur propose également la mise en place de comités de pilotage pour suivre les questions de mutualisations/coopérations envisageables entre le SDIS et le CD mais également pour travailler sur la gouvernance de cette convention.

Il souligne que selon lui la mise en place d'un comité des financeurs (AMV, Département) s'avère également indispensable pour faciliter les discussions.

Le Directeur précise que nous sommes à ce jour, dans l'attente d'un retour du Conseil Départemental sur l'élaboration de cette convention pluriannuelle.

Les pistes d'économies :

Le Directeur explique aux élus, qu'il a été demandé aux cadres du SDIS de proposer des pistes d'économies pour les années à venir. Il précise qu'à ce titre il a d'ailleurs souhaité que les agents absents ne soient plus remplacés systématiquement, mais uniquement lorsque le fonctionnement des services le nécessite absolument et sur validation de sa part.

Madame Catherine GAY demande si la révision du Règlement Intérieur n'entraînera pas également quelques pistes d'économies.

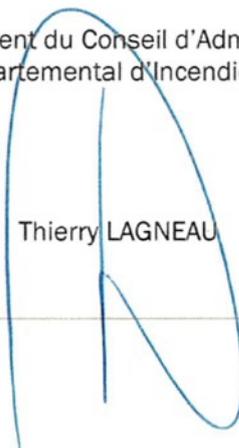
Le Directeur lui répond que les effets de cette révision vont s'inscrire dans le temps mais pas dans l'immédiat.

Après avoir demandé aux membres du Bureau s'ils avaient des questions particulières à formuler.

Le président lève la séance à 15h30.

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU



*Le Président : Pas d'observation ?*

*Mis au vote, le rapport est adopté.*

Le Bureau du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le compte-rendu de la séance du 23 mai 2024.

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Thierry LAGNEAU